mais on peut, dès le début, poser ce principe : toute armée est condamnée à succomber à sa

légende.
Trois de ces légendes nous apparaissent dans les temps modernes; il y a la légende de Louis XIV, celle de Frédéric-le-Grand et celle de Napoléen. Chacune d'elles a abouti au mérendement parce qu'en vertu d'une le un écroulement, parce qu'en vertu d'une loi fatale, tout peuple qui se fie à sa légende se condamne par le fait au relâchement et à l'inertie. L'honorable membre rappelle en suite ce qu'était l'armée sous l'ancien régime, pendant la révolution, sous Napoléon Ier; il parle aussi de cette fureur qui pousse la na-

tion vers les hochets, les décorations.

La Commune elle-même, dit-il, voulut fonder un ordre qui ne différait de la Légion d'honneur que par un liseré très-mince. Nous ne sommes plus au temps où le Directoire, ajoute le général, allouait comme récompense au général Hoche les plus beaux chevaux de l'armée, plus deux pistolets de la fabrique de

Versailles.

Mais survint l'Empire, et avec lui le patriotisme cèda la place à la préoccupation personnelle. L'armée de l'Empire, si surfaite par la légende, était rongée par trois plaies; l'e le remplacement, qui tuait l'esprit de corps; 2º la centralisation, qui entravait la mobilisation; 3º l'abaissement des caractères, résultat de l'égoïsme.

Pour faire des réformes utiles, pour éviter le retour de pareils maux, dit le général Tro-

le retour de pareils maux, dit le général Tro-chu, il faut créer un bon cadre de sous-offichu, it faut creer un non caure de sous-om-ciers, supprimer le remplacement, éviter la captation militaire, comme cela s'est pratiqué au 2 décembre, qui a porté à l'armée un coup mortel (applaudissements). Sachons, comme la Prusse l'a fait naguère au lendemain de ses désastres, confesser nos erreurs, préparer l'avenir par l'éducation national et celle de

On parle de revanche, la première à pren-On parle de revanche, la première à pren-dre c'est contre nous-mêmes, l'autre viendra plus tard. (Applaudissements.) En résumé, dit en concluant l'orateur, il faut relever la profession des armes par le service obliga-toire à court terme, par de bons cadres, par le travail et l'émulation, par une éducation moins subalterne et moins routinière. (Ap-plaudissements.) L'orateur est félicité en des-cendant de la tribune.

cendant de la tribune.

M. Sezanne prie l'Assemblée de mettre à son ordre du jour, après la loi militaire deux projets de concessions de chemin de deux projets de concessions de chemin der. (Adopté.)

Demain, suite de la discussion.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le conseil municipal de Grenoble avait décidé que les noms des citoyens de la ville tués à la guerre, après le 4 septembre, seraient inscrits sur des tablettes de marbre, à l'hôtel de ville.

Sur la question de savoir si les noms des citoyens tués avant le 4 septembre seraient également inscrits, le conseil a voté non à une grande majorité.

Il demeure donc établi par le conseil municipal de Grenoble que les braves gens qui se sont fait tuer pour la Franco après le 4 septembre sont seuls de première qualité; les autres, les morts d'avant le 4 septembre, s'étant fait tuer trop tôt, — sous un régime monarchique, - ne sont que des morts de seconde

Est-il besoin d'ajouter que le conseil municipal de Grenoble appartient à une nuance accentuée du parti démocratique?

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE M. Achille Scrépel, adjoint au maire

de la ville de Roubaix, nous adresse la lettre suivante:

Roubaix, 28 mai 1872. Monsieur le Rédacteur du Journal

de Roubaix, M. de Harchies fait connaître, par la voie de votre journal, que le produit des sous-criptions recueillies pour l'organisation d'une cavalcade, qui n'a pu avoir lieu, a été par lui, versé dans mes mains.

J'ai recu, en effet, la somme de cent soixante-dix-sept francs qui reste déposée à la

leur argent, sont invitées à se présenter au le cou enveloppé d'une écharpe, ses bles-secrétariat de la mairie, avant le 13 du mois sures n'étant pas encore cicatrisées.

Veuillez agréer. Monsieur, mes salutations, ACHILLE SCREPEL, adj.

Le Journal officiel a promulgué la loi modifiant les droits de timbre auxquels sont assujettis les titres de rente et effets publics des gouvernements étrangers qui a été votée par l'Assemblée nationale dans la séance d'hier. Le droit de timbre sur les titres de

rente, et emprunts étrangers, est fixé : A 0 fr. 75 c. pour chaque titre de 500 fr. et au-dessous;

A I fr. 50 c. pour chaque titre de 500 fr. jusqu'à 1,000 fr;

A 3 fr. pour chaque titre au-dessus de 1,000 fr. jusqu'à 2,000 fr., et ainsi de suite, à raison de 1 fr. 50 c. par 1,000 fr. ou fraction de 1,000 fr.

Ce droit n'est pas assujetti aux déci-

Il est perçu par la valeur nominale du titre.

Des personnes qui revenaient ce matin de la kermesse de Fives ont relevé un individu percé de coups de couteau et baignant daus son sang; il a été transporte à l'hôpital St.-Sauveur. Les détails (Vraie France) nous manquent.

M. Testelin est depris quelque temps absent de Versailles; on l'a vu à Lille et à Douai. Nous savons bien qu'it a pu être appelé par une fête de famille ; mais dans nos pays les noces ne durent pas plusieurs semaines comme dans certaines contrées. M. Testelin chaufferait il dans l'ombre la candidature Deregnaucourt? Dans ce cas, nous ne verrions pas pourquoi quelqu'autre membre de la députation du Nord, au sein de laquelle M. Testelin est une dissonnance, ne viendrait pas, de son côlé, soutenir le candidat opposé au candidat rouge. (Vraie France)

Nous lisons dans le Ralliement :

« Les bonnes habitudes ne se perdent pas. — Au cours du procès du relour d'Anvers, un témoin a révélé que dans la bagarre on lui faisait sa montre et son porte-monnaie. — M° Laurier s'est récrié qu'assurément de tels procédés n'étaient pas républicains, pas plus qu'il n'était français d'injurier et de battre les fem mes, comme on l'a fait le 25 février au

» Cet amour exagéré de la propriété des autres paraît pourtant dominer dans les foules républicaines.

» Dans la bande qui a fait escorte jeudi à l'illustre acquitté de la Cour d'assises, M. Masure, du palais de justice à son hôtel, il n'y avait, d'après le récit du Progrès, que les purs de la démocratie.

» C'est pour cela sans doute qu'un membre du jury a eu la satisfaction de se voir alléger de son porte-monnaie qui

contenait 65 fr.

• On voit qu'il se mêle toujours à la politique bruyante de la rue un petit grain de communisme pratique. »

Un fraudeur émérite, le nommé Charles Bailleul, était rencontré ces jours Jerniers à Roncq, à la tête d'une bande de fraudeurs avant chacun sur le dos une charge de tabac belge. Poursuivis par un lieutenantetun préposédes douanes, l'und'eux, Bailleul, fut terrassé par le lieuten ant qui parvint, non sans une vive résis tance, à maintenir le fraudeur en état d'a rrestation. Le préposé, moins heureux que son licutenant, après avoir vainement essayé de ramener l'un des hommes de la bande, s'en revint blessé de plusieurs coups de couteau que ces dangereux contrebandiers lui avaient portés à

sures n'étant pas encore cicatrisées.

Le tribunal a condamné Bailleul à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende, pour fraude et a six mois de prison et la mêm e amende pour le délit de rébellion.

Procès-verbal aété dressé à la charge d'un habitant de notre ville pour délit

de pèche. On le sait - nul n'est censé ignorer la loi — la pêche est interdite du 15 avril au 15 juin, époque le la fraie.

Patience, messieurs les pêcheurs, quinze jours encore, et le malencontreux bicorne de la gendarmerie ne viendra plus troubler vos innocents plaisirs!

Encore un accident de voiture à signa-

« Hier après-midi, route de Croix, un cheval attelé à une voiture s'est emporté et, dans sa course sur les trotteirs, a renversé une petite fille qui a été blessée au front et au pied.

» Les blessures ne sont pas graves. »

A Bourghelles, canton de Cysoing, deux personnes ontété mordues par un chien hydrophobe. Cet animal a été immédiatement abattu; quant aux personnes mordues, tous les soins leur ont été prodigués et leur morsure n'aura pas, croit-on, de fâcheuses conséquences.

Les grandes chaleurs arrivent; il serait temps, croyons-nous, que l'autorité municipale publiat un arrêté sur la dévagation des chiens. Cette mesure ne pourrait que prévenir des accidents trop souvent irréparables.

Un de nos compatriotes, M. César Delespaul, vient de faire paraître à l'Union Musi-cale, deux compositions très remarquables. La première est un Offertoire pour orgue dédié à M. Edouard Batiste, l'éminent orga-niste de Saint-Eustache; le début en est large et grandiose: vient ensuite un thême pour hauthois, bien chantant, et délicaiement varié.

L'autre composition, intitulée les Rubis est appelée à un grand surcis de salon. Cette Fantaisie-Polha. brillanter den rythmée, se recommande par la distinction de la mélodie et la richesse de l'accompagnement. Tous les pianistes amateurs voudront posséder dans leur collection de morceaux, la nouvelle œu-vre de M. César Delespaul.

Dernières Nouvelles

On lit dans le Journal of siciel d'aujour-

« Le journal l'Evenement, dans son numéro du 27 mai courant, s'est fait l'écho, sous toutes réserves d'ailleurs, d'un bruit d'après lequel M. le maréchal Bazaine ne serait soumis, à Versailles, qu'à une détention fictive et conserverait la faculté de sortir, à son gré, de la maison qu'il habite, avenue de Picar-

» Les renseignements donnés l'Evénement, à ce sujet, sont complétement inexacts. »

Faits Divers

-UN PONT.... GIGANTESQUE. - Nous extrayons du journal La Turquie l'article sui-

« Les chambres Roumaines viennent d'autoriser leur gouvernement à traiter avec la Sublime Porte pour la construction en commun d'un pont à jeter sur le Danube, afin de relier Giurgevo à Rutschuk et de mettre en communication les lignes ferrées des deux pays. Voici les principales dispositions qui, d'après les plans de M. Philipo, doivent être adoptées pour la construction du

La longueur serait de 9435 pieds anglais » Le grand courant serait franchi sur 3 vertures de 310 pieds et deux autres de 200 pieds chacune.

Neuf ou dix ouvertures de 200 à 210 mairie.

Les personnes qui peuvent justifier d'avoir participé à cette quête et désirent reprendre d'hier matin, cet agent zélé s'est présenté

la gorge.

A l'audience correctionnelle de Lille
d'hier matin, cet agent zélé s'est présenté
by pieds chacune continueraient le pont dans la direction de Giurgevo. Il y en aurait un rendre à d'hier matin, cet agent zélé s'est présenté
by pieds chacune continueraient le pont dans la direction de Giurgevo. Il y en aurait un rendre à d'hier matin, cet agent zélé s'est présenté

chacune pour trave ser l'île de Ramadan. · Les 5 piles du grand courant et une partie des autres parmi les plus rappro-» prochées du centre, seraient garnies de brie-glaces d'une puissance proportionnée au

La hauteur du pont entre le niveau des eaux, en été, et le dessous des tabliers des 5 grandes ouverturés serait d'environ 95 pieds, ce qui permettra, en tout temps, le passage des bateaux à vapeur et des navi-· ies à voiles.

danger à vaiucre

» La largeur du pont dans le projet de M. Philipo, est calculée sur celle d'un chemin de fer à simple voie, avec passage réservé aux piétons.

reserve aux pietons.
Tout le pont serait construit en fer et en acier jusqu'au faite des piles.
Le prix de construction était estimé à 25 millions de francs, dont 10 à la charge de

· la Roumanie. - A la suite des crues du Doubs, deux ponts de chemins de fer ont été enlevés sur la route de Besançon à Monthéliard. D'autre part, le maire de Verdun télégra-

phie que le Doubs augmente toujours. Il est

M. le chef de gare de Besançon vient d'adresser au maire de la ville, la lettre sui-

. J'ai l'honneur de vous informer que la circulation sur le chemin de fer vient d'ètre interrompue entre Besançon et Belfort par la chute du pont provisoire sur le Doubs, à Vougeaucourt. En conséquence, le transport des voyageurs et des marchandises se trouve momentanément arrêté à la gare de Colombier-Fontaine.

» Il n'y a pas d'autre accident que la rupture du pont. »

Commerce

Havre, 28 mai. (Dépèche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce,représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes 1,000 b., assez bonne demande, prix fermes.

Liverpool, 28 mai. (Dépèche de MM. Kablé, Bœswiliwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbounet. Ventes 12,000 b. marché ferme, particuliers disent prix raidissants.

Ventes 12,000 b., dont 9,000 b., pour la filature, prix fermes. Cotessans chan-gement. Nouvelle récolte, Orléans em-barquement octobre novembre rien audessous de good ordinary 10 5/8. Expédition directe d'octobre 11 d.

Liverpool, 27 mai. Ventes 15,000 b. dont 11,000 b. pour la filature, prix fermes. Amérique 11 5/16 à 11 9/16. Oomra 8 7/16. Amérique avril 11 1/2. Nouvelle récolte octobre novembre 10 7/16.

HAVRE. - Lundi, 27 mai 1872. - Nous ouvrons la semaine avec une très-bonne de-mande de consommation, et les ventes en coten disposible atteignent le chiffre de 1,655 b. Les prix sent très-tendus pour les bons cotons d'Amérique, qui ont été deman-dés aujourd'hui, et très-f rmes pour les autres sortes dont on s'occupe davantage. Outre les ventes cotées, on a traité environ 659 b. Sorocaba disponibles, à fr. 127 25, entre

A livrer, nous cotons: 2,000 b. Oomra fair, à livrer par navire Camperdown, expédié de Bombay le 26 avril pour l'almouth, à ordres, à fr. 103, affaire qui remonte à samedi. On a traité aussi des Haïti à livrer, à fr. 116.

Le terme est calme. Samedi soir, on a fait en Louisiane les mois de juillet à sep-tembre à fr. 134, et aujourd'hui, le mois courant à 133 50 et juin à 134. On est acheteur d'août à 134 fr., vendeur à 135. Liverpool vient avec de bonnes affaires

et des prix un peu plus chers.
On a, par télégramme privé, des avis des Etats-Unis de samedi qui sont toujours favorables. La tendance est à la hausse.

Le steamer Corrinna, au lieu de charger à Bombay, devait, aux dernières, dates se rendre à Carwar prendre des cotons pour le

Le stock jeudi soir à Londres se compo sait de : 13.147 b. Surate et Scinde 5.715 b. 64.97! . Madras 15.332 * 45.989 • Tinnivelly 24.213 •

6.938 a Divers	11.341
236.514. h. contre Nous cotons :	.048b.en 1871
Très ord. Louisiane	137 -
Low Midd. Louisiane en mer	136 N
dito en charge	136 N
Ordinaire Fernambourg	128 -
Bon ordinaire Oomra	100 -
New Omra, en charge et en m	er 103 -
Bon ordin. Tinnivelly	95 —
Ordinaire Cocanadah	86 -
Bon ordinaire Bengale	70 -

SOCIETE INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

Capital: 5,000,000 francs Siège social: 57, rue Taitbout, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ: Paritcipation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros onservés). Paiements de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et ar-

bitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque Opération de Bourse au comptant et à ter-(coutrage officiel.) Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étran

Le Président du Conseil d'administration

LE CHOCOLAT - MENIER

SE VEND PARTOUT LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

BOURSE DE LILLE

DC 27 MAI 1872 COURS DU JOUR. FONDS DE L'ÉTAT

١	Rente 3 0/0	55	40
ľ	Rente 4 1/2 0/0	78	75
ŀ	Emprunt 5 0/0	87	
l	Rente 3 0/0	503	75
ı	OBLIGATIONS DES VILLES.		115
ŀ		L.	40.4
Ì	Paris 1855-1860	382	
l	Paris 1865	447	
ŀ	Lille 1860	92	
Ì	Lille 1863	.86	
i	Lille 1868	472	50
١	Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr.	37	
١	Armentières	470	
ł	Bordeaux	- 82	-1
ł	Bordeaux	82	SI
ļ	Amiens	93	75
1			
1	CHEMINS DE FER		
ı	Actions Nord		
1	id. Lyon		
1	id. Orléans		
1	Obligations Nord	302	50
1	id. Lyon fusion anciennes		
g	id. Lyon fusion nouvelles	284	
1	id. Orléans	296	73
	id. Midi	289	
3	id. Ouest	288	
	id. Lille à Béthune	257	
d	id. Lille à Valenciennes	263	
	and a secondarion.	200	

VALEURS LOCALES

VALEURS LOCALES

Caisse commerciale de Lille, Verlay 550 ...
Caisse comme co de Roubaix, Verlay 522 50
Caisse d'escompte Pérot et Co... 610 ...
Crédit industriel et de Dépôtsdu Nord 521 25
Comptoir commercial Devilder et Co. 502 50
Carda Warannes c. de 1317 Gaz de Wazemmes c. dé 1317 . . Le Nord, assurances contre l'incendie 1330 . . CHARBONNAGES

940